

17800 – COMMUNE DE SAINT-THIEBAUD

DELIBERATION DU 10-mars-26

2026-06

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

2025

Le conseil municipal

réuni sous la présidence de

Nicolas GONCALVES

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

2025

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

2025

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	-12 547.34 €		2 205.32 €			-10 342.02 €
				Recettes		
FONCT	175 731.78 €	12 547.34 €	32 490.53 €			195 674.97 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2025	195 674.97 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		10 342.02 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		185 332.95 €
Total affecté au c/ 1068 :		10 342.02 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2025	
Déficit à reporter (ligne 002)		

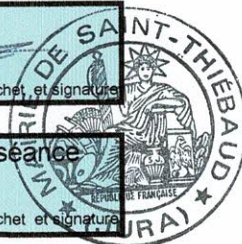
Fait à SAINT-THIEBAUD
Le 10-mars-26Délibéré par Le conseil municipal
Le 10-mars-26

Nicolas GONCALVES, Maire

Cachet et signature

Nathalie CZECH, secrétaire de séance

Cachet et signature



Nombre de membres en exercice :

Présents :

Sufrages exprimés :

Abs :

Pour :

Contre :

Date de la convocation :

04-mars-26

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le

18/03/2026

et de la publication le

18/03/2026